



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Interdiction des Frères musulmans en France

Question écrite n° 6468

Texte de la question

M. Bruno Clavet alerte M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la résurgence dans l'espace public de structures, collectifs ou relais idéologiques directement liés à des associations dissoutes pour trouble à l'ordre public et proximité avec l'islamisme radical. Le jeudi 17 avril 2025, l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po) a accueilli une projection-débat intitulée « 2004-2024 : Les 20 ans d'une loi d'exclusion », organisée dans le cadre d'une « semaine de lutte contre l'islamophobie ». Cet évènement s'est appuyé sur un film produit par le Collectif contre l'islamophobie en Europe (CCIE), organisation fondée dans la foulée de la dissolution du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), décidée en 2020 en raison de ses liens avérés avec l'islam politique et de son rôle idéologique dans le climat ayant mené à l'assassinat du professeur Samuel Paty. Le CCIE, comme d'autres structures satellites, s'inscrit pleinement dans la nébuleuse idéologique des Frères musulmans, une mouvance politico-religieuse dont les relais, bien qu'interdits sous certaines formes, continuent d'agir au grand jour sous des appellations de substitution. Ces acteurs poursuivent leur stratégie d'entrisme dans les universités, les institutions et jusqu'au sein même de lieux de culte historiques. En multipliant les conférences, les projections ou les tribunes médiatiques, ces réseaux islamistes visent à affaiblir les lois françaises, fracturer la cohésion nationale et imposer leur vision séparatiste de la société. Le voile en devient l'étendard, la victimisation un outil et l'accusation d'« islamophobie » un moyen d'intimidation. Il apparaît donc nécessaire de passer d'une logique défensive à une action résolue et offensive. La dissolution d'associations ne suffit plus si leurs héritiers peuvent agir sans entrave. Il en va de la sécurité, de la souveraineté et de l'unité de la Nation. Aussi, il lui demande solennellement s'il envisage l'interdiction pure et simple des Frères musulmans en France, comme le demandent depuis plusieurs années les élus du Rassemblement National.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Clavet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6468

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2025